

# La Lettre de la RMF UE



## L'EUROPE NAVALE

### SURVEILLANCE MARITIME, GARDE-CÔTES, et OPÉRATIONS DE SÛRETÉ MARITIME



*La représentation militaire de la France auprès de l'UE a réuni le 8 avril dernier plus d'une centaine d'artisans français du fait maritime européen afin d'échanger sur l'Europe navale (\*).*

*Les débats se sont articulés autour des thèmes de la **sûreté** et de la **surveillance maritimes**, de la **fonction garde-côtes européenne** et des **opérations de sûreté maritime** (lutte contre les menaces illicites en mer), autant de chantiers dans lesquels les marines de guerre ont vocation à s'impliquer à des degrés divers.*

Thématique complexe pour des raisons institutionnelles et culturelles, l'Europe maritime constitue un véritable challenge que les Européens devront relever. C'est d'ailleurs le message qu'ont souhaité diffuser les intervenants de ce séminaire, parrainé par Son Excellence Philippe Etienne, Représentant de la France auprès de l'UE et S.E. Jean-Louis Falconi, Représentant de la France auprès du Comité politique et de Sécurité de l'Union européenne, et auquel participaient de nombreuses personnalités dont Monsieur Jean-François Tallec, Secrétaire Général de la Mer.

Organisée autour de 4 tables rondes, cette conférence consacrée à « **l'action de l'UE en mer** » a réuni les experts français des administrations nationales ainsi que ceux insérés au sein des institutions européennes (Conseil de l'UE, Commission européenne, Etat-major et Comité militaire de l'UE, Agence européenne de défense, etc.). Cette rencontre informelle avait pour ambition de dresser le panorama le plus lisible possible des chantiers européens en cours, des mécanismes institutionnels et de l'énorme potentiel dont dispose l'UE en la matière.

Premier pas bruxellois d'une dynamique visant à fédérer cette « communauté des gens de mer » autour des projets de l'Europe navale, cette journée doit pouvoir appeler à d'autres initiatives destinées à convaincre de la plus-value de l'Union européenne dans le cadre des défis sécuritaires que ses Etats-membres auront à relever demain sur mer. L'Europe maritime est en effet une réalité irréversible dont la construction se fait par étapes, à l'instar du projet de société que propose l'Union européenne. Pour en faire un outil efficient au service des Etats membres, les Européens devront s'investir dans sa construction et en être les artisans clairvoyants.

### **S'organiser pour relever les défis du XXI<sup>e</sup>, siècle maritime ... dans quel cadre ?**

La première table ronde a offert une tribune aux grands acteurs de l'activité maritime ([cluster maritime](#) français, préfets maritimes) qui ont rappelé les réalités des nouvelles menaces pesant sur les intérêts stratégiques des pays européens à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle.

Dans un monde qui se « *maritimise* » chaque jour un peu plus, l'UE contrôle 40 % de la flotte marchande mondiale et évolue dans un secteur fortement concurrentiel. Ses intérêts sont mondiaux et les défis qu'elle doit désormais relever sont, en matière de sûreté, majeurs.

La complexité du corpus « normatif » de l'action de l'UE imposait que soit aussi dressé un état des lieux des textes fondateurs institutionnels de référence (traité de Lisbonne,



etc.), des grands mécanismes et des outils dont dispose aujourd'hui l'UE (politique communautaire, [Politique de Sécurité et de Défense Commune](#), [Service Européen pour l'Action Extérieure](#), etc.).

Construction complexe et de fait propice aux interprétations souvent confuses et subjectives, prétextes au *statu quo* notamment sur mer, l'UE des traités d'Amsterdam et de Nice permettait déjà beaucoup. Celle de Lisbonne permet plus encore en assouplissant le cadre de la coopération entre anciens « piliers », et en s'inscrivant résolument dans une démarche « globale ». En outre, les travaux sur une **stratégie de sûreté maritime de l'UE** sont désormais lancés.

S'ils s'inscrivent en premier lieu dans le cadre de la PSDC (volet maritime, en quelque sorte, de la **stratégie européenne de sécurité** de 2003, actualisée en 2008), ils ne peuvent à terme que s'insérer dans celui d'une stratégie maritime globale dont la substance existe aujourd'hui ([Le livre bleu de la Commission sur la politique maritime intégrée](#)).

## **La surveillance maritime : chantier prometteur aux enjeux majeurs.**

(cf. [Lettre de la RMF de février 2011](#)).

Favoriser et optimiser le partage de l'information maritime entre ses détenteurs (administrations nationales, agences européennes, etc.), reste l'objectif de l'ambitieux chantier de la **surveillance maritime intégrée (SMI)**, piloté depuis deux ans par la Commission et auquel est étroitement associée la communauté de défense.

Pilier essentiel de la **Politique maritime intégrée** de l'UE (*Le livre bleu de la Commission - 2007*), la SMI se construit autour du projet **CISE (common information sharing environment)** soutenu par plusieurs **projets pilotes** en Méditerranée (**BlueMassMed**), Baltique (MARSUNO) et bientôt Atlantique, véritables laboratoires et places d'échanges inédites entre les administrations de plusieurs Etats-membres détentrices de l'information maritime.

De son côté, l'AED ([Agence européenne de défense](#)), a reçu mandat de développer le **projet MARSUR de mise en réseau des centres opérationnels nationaux**, en réponse au besoin d'optimisation du partage de l'information maritime à caractère défense. La prochaine démonstration (juin 2011) des fonctionnalités de ce réseau devrait inciter d'autres Etats membres à rejoindre ceux du noyau précurseur (Espagne, Finlande, France, Italie, Suède, Royaume-Uni).

Sensibilisés aux enjeux, défis et obstacles (juridiques, techniques mais surtout culturels) propres à ces différents projets, les participants ont pu aussi apprécier le rôle actif des agences de l'UE, notamment [FRONTEX](#) et [EMSA](#), particulièrement efficaces dans ce domaine, ainsi que l'ampleur des moyens mis en œuvre par la Commission européenne dans le cadre du **7<sup>ème</sup> programme cadre de recherche** (près de 40 M€ consacrés au projet PERSEUS d'architecture de réseaux).

Le chantier de la surveillance maritime, projet emblématique, doit contribuer à la promotion du potentiel dont dispose l'UE (approche transverse, synergies Commission/Etats membres). Mais la route est longue, les esprits et les pouvoirs politiques doivent encore être convaincus. Dans cette mission de rayonnement et de promotion du projet, chacun a un rôle à jouer.



## **L'action de l'UE en mer : vers une fonction garde-côtes ?**

L'optimisation du partage maîtrisé de l'information maritime n'est pas un but en soi. Il doit répondre au besoin de celui qui l'exploite dans le cadre de son action et l'exercice de ses prérogatives.

Destinée à identifier les domaines d'actions concrètes de l'UE sur mer, cette table ronde s'est essentiellement attachée à présenter la mission de trois des grandes agences de l'UE.

Ambitieuses et efficaces, l'agence européenne de contrôle des pêches (AECF/EFCA basée à Vigo) mais aussi et surtout l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM/EMSA basée à Lisbonne) et l'agence FRONTEX (Varsovie) agissent sur l'eau au quotidien dans l'intérêt du citoyen européen qui voit dans la construction européenne un des garants majeurs de sa sécurité ([sondage Eurobaromètre 2011](#)).

Leurs liens avec l'outil de défense est chaque jour un peu plus fort. Alors que l'EMSA alimente l'opération Atalanta de ses informations, FRONTEX, qui utilise aussi l'outil militaire dans le cadre de ses missions de lutte contre l'immigration clandestine, aspire à voir son mandat désormais élargi à la gestion de toutes les menaces transfrontalières. Les récents événements d'Afrique du Nord ne peuvent que légitimer cette ambition sur laquelle le Conseil de l'UE devrait très prochainement statuer.



Comprendre et analyser ces évolutions parfois rapides ainsi que leur impact sur les missions des marines militaires de demain est devenu impératif.

Le thème récurrent d'une **garde-côtes européenne** a aussi été évoqué. Une garde-côtes européenne, dans quel but ? Dans quel cadre ? Dans ses récentes recommandations, le Parlement européen invite la Commission à un point de situation sur ce besoin évoqué dès les années 2005.

Irréaliste à ce jour pour bon nombre d'intervenants, ce projet que certains à Bruxelles appellent pourtant de leurs vœux, gagnerait plutôt à promouvoir une véritable réflexion sur la pertinence d'une approche de type « **fonction garde-côtes européenne** » dont le principe commence à germer dans les esprits.

L'UE, dont la mission est, conformément au principe de subsidiarité, de coordonner l'activité des administrations nationales, dispose, faut-il le rappeler, de tous les instruments pour agir.

## **L'action de l'UE en mer – UE et opérations de sûreté maritime (MSO : Maritime security operations) – PSDC et Méditerranée.**

La PSDC a-t-elle une place dans ce contexte des missions de sûreté maritime ? La réponse pourrait relever de l'évidence.

Caractérisée par deux continuités fondamentales, celle de l'échelle des risques et celle de la géographie, la sûreté maritime interdit toute répartition effective rigide et dogmatique des fonctions de ses acteurs (agences communautaires/ Marines de guerre, communautaire/ intergouvernemental). Elle ne peut s'inscrire à terme que dans le cadre d'une coordination efficace, coordonnée et rationnelle de l'ensemble des moyens qui peuvent y contribuer. Elle est de fait globale.



Cette table ronde était centrée sur les retours d'expérience de l'opération Atalanta dans ce qu'elle a d'inédit. Parfaite illustration de ce qu'est l'action de l'UE en mer, Atalanta a permis à l'UE de déployer la gamme complète de ses outils (mission PSDC en mer, mission communautaire sur terre). L'UE est d'ailleurs à ce jour le premier bailleur international pour la reconstruction de la Somalie ([Lettre d'information de la RMF UE du mois de mai](#)).

Cependant, la coordination des activités et la visibilité de l'action de l'UE restent largement perfectibles. L'avenir est sans doute dans la consolidation et la maturation du SEAE. Volonté politique mais aussi communication, rayonnement et pédagogie sont là encore incontournables.

Quelle place pour la PSDC en Méditerranée ? Ce qui se conçoit au large de la corne de l'Afrique ne parvient toujours pas à émerger en Méditerranée, théâtre pourtant stratégique, et alors que tous les critères convergent pour permettre à l'UE d'agir avec la plus grande efficacité, en étroite collaboration avec ses partenaires privilégiés de la rive nord de la Méditerranée.

Réticences dogmatiques de la Commission qui considère ce théâtre comme relevant de « sa juridiction » ? Freins culturels ? Présence de l'OTAN ? Immaturité de la PSDC ? Autant de facteurs qui expliquent sans doute beaucoup et qui restent légitimes mais dont le temps devrait avoir raison.

Pour autant, la PSDC s'organise pas à pas. Lentement mais sûrement, elle lance le délicat chantier conceptuel des opérations de sûreté maritime (**concept de MSO**), d'autant plus sensible que, contrairement à l'OTAN qui vient de valider le sien, elle ne peut s'affranchir de la vision globale qui imposera plus encore demain aux deux anciens piliers de l'UE d'agir conjointement.

En effet, si l'Alliance dispose déjà et depuis peu du corpus doctrinal (*stratégie maritime, concept de MSO, concept de surveillance maritime – Maritime security awareness*) qui lui permet d'entrouvrir la voie à l'élargissement du cadre de ses missions au domaine civilo-militaire, elle ne bénéficie pas de la gamme complète d'outils dont dispose aujourd'hui l'UE (personnalité juridique, outils financiers).

Partenaire incontournable, l'OTAN est néanmoins un mécanisme à l'efficacité éprouvée par un demi-siècle d'expérience qu'il faut savoir pérenniser.

## **CONCLUSION**

L'UE dispose d'une grande richesse et d'outils exceptionnels pourtant méconnus du grand public mais aussi de ses dirigeants. Les gens de mer sont les premiers à devoir prendre conscience de cette richesse et à en maîtriser les enjeux. Cette appropriation individuelle mais aussi collective est un préalable indispensable à la consolidation de l'édifice maritime européen naissant et encore fragile présenté tout au long de cette journée. Un devoir permanent de communication, d'échange voire d'éducation s'impose de fait à chacun d'entre nous.

# Programme du séminaire du 8 avril 2011

*Introduction du séminaire par S.E M. Jean-Louis Falconi, Représentant de la France auprès du Comité Politique et de Sécurité de l'Union européenne.*

## **La menace sur mer – Le cadre de l'action de l'Union européenne.**

Monsieur Jean-François Tallec, Secrétaire général de la Mer (Modérateur)

Vice-amiral d'escadre Anne-François de Saint Salvy, Préfet maritime de l'Atlantique

Monsieur Francis Vallat, Président du Cluster maritime français

Monsieur Didier Lenoir, chef d'unité à la Direction de la planification et de la gestion des crises, service européen pour l'action extérieure

Vice-amiral d'escadre (2s) Patrick Hébrard, membre de la « wise pen team » auprès de l'Agence européenne de défense

## **De la politique maritime intégrée à la surveillance maritime.**

Monsieur Jean-Noël Ladois, représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne, conseiller politique maritime intégrée (Modérateur)

Monsieur Gaël Guillaume, Secrétariat général de la mer, chargé de mission

Capitaine de vaisseau Fabrice Cohéléach, Agence européenne de défense, officier de projet

Vice-amiral d'escadre (2s) Jean-Marie Van Huffel, responsable du projet pilote « BlueMassMed »

Ingénieur Principal des Etudes et Techniques d'armement Olivier Plessiet, Direction Générale de l'Armement, Architecte de capacités auprès de l'ASF PS.

## **L'action de l'UE en mer (partie 1) – Vers une fonction garde-côtes ?**

Monsieur Emmanuel Barbe, Secrétariat général des affaires européennes, Secrétaire général adjoint (Modérateur)

Monsieur Eric Chaboureau, Service européen pour l'action extérieure, expert juriste

Monsieur Christian Dupont, Commission européenne, Direction générale « Mobilité et transports », chef d'unité adjoint « sûreté maritime »

Monsieur Renaud Bernhardt, Direction centrale de la police de l'air et des frontières, chef d'état-major

Monsieur Serge Beslier, Agence européenne de contrôle des pêches. Président du Conseil d'administration

Commissaire en chef de 1ère classe Thierry Duchesne, Etat-major de la marine, chef du bureau «Action de l'Etat en Mer »

## **L'action de l'UE en mer (partie 2) – Opérations de sûreté maritime et approche globale.**

Vice-amiral Bruno Nielly, Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord (Modérateur)

Contre-amiral Pascal Ausseur, Etat-major des armées, Adjoint au sous-chef d'état-major en charge des « relations internationales »

Contre-amiral Franck Baduel, Etat-major des armées, Centre de planification et de conduite des opérations Adjoint au général commandant le CPCO

Madame Véronique Roger-Lacan, Ministère de la défense, Délégation aux affaires stratégiques - Adjoint au Directeur.

Capitaine de vaisseau Laurent Gallard, Représentation militaire française auprès de l'OTAN, conseiller

*Discours de clôture par M. Jean-François Tallec, Secrétaire Général de la Mer.*

[Lien pour retrouver les numéros mensuels de la Lettre d'information RMF sur le site de la représentation permanente de la France à l'Union européenne.](#)

[Pour s'abonner à la diffusion numérique de la lettre d'information RMF, envoyer une demande à : \[repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr\]\(mailto:repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr\)](#)

